

Charte éthique

Avant-propos

Le Fonds Namur Université a pour vocation de soutenir le développement et les ambitions de l'Université de Namur dans le domaine de l'enseignement, de la recherche et du service à la société. Il contribue également à faire rayonner les valeurs de Namur à l'extérieur et à renforcer son ancrage dans sa région.

Tous les projets soutenus par les dons et legs reçus via le Fonds Namur Université s'inscrivent dans les valeurs promues dans la Charte de l'Université de Namur.

Tous les partenariats noués dans le cadre du Fonds Namur Université garantissent l'indépendance et la liberté de la recherche universitaire.

Tous les dons reçus par le Fonds Namur Université bénéficient d'une gestion rigoureuse et transparente, conforme aux volontés des donateurs.

La présente charte éthique a pour vocation de faire connaître ces principes et le fonctionnement du Fonds Namur Université.

Objectifs du Fonds Namur Université

Le Fonds Namur Université permet aux **fondations**, aux **entreprises** et aux **mécènes privés d'encourager par leurs dons des projets de l'Université de Namur dans le domaine de la recherche, de l'enseignement, du patrimoine et de la coopération au développement.**

Fonctionnement

La gestion administrative, la communication, la préparation et le suivi des projets du Fonds Namur Université sont assurés par la Cellule Fundraising de l'Université de Namur et la Responsable de la Campagne de développement, sous la direction du Recteur et de l'Administrateur général.

La gestion financière des dons reçus via le Fonds Namur Université est assurée par les Services financiers de l'Université, sous la direction de l'Administrateur général et de la Directrice des Services financiers.

Le Comité de pilotage du Fonds Namur Université est composé au moins, de droit, du Recteur, de l'Administrateur général, de la Vice-rectrice en charge de la politique du personnel et de la communication interne, de la Vice-rectrice en charge de la politique de l'enseignement, de l'ancrage dans la société et de la communication externe, de la Vice-rectrice en charge de la politique de la recherche et du positionnement international, de la Directrice des Services financiers, du Directeur de la Communication, de la Directrice de l'ADRE et de la Responsable de la Campagne de développement de l'Université.

Le Comité de pilotage décide de la stratégie et planifie les objectifs du Fonds Namur Université, en collaboration avec le Président du Comité de campagne. Il évalue et sélectionne les projets portés par le Fonds Namur Université.

Le Comité de campagne (ou de soutien) du Fonds Namur Université est composé de membres de l'Université de Namur (dont au moins, de droit, le Recteur, l'Administrateur général, la Vice-rectrice en charge de la politique du personnel et de la communication interne, la Vice-rectrice en charge de la politique de l'enseignement, de l'ancrage dans la société et de la communication externe, la Vice-rectrice en charge de la politique de la recherche et du positionnement international, le Directeur de la Communication et la Responsable de la Campagne de développement de l'Université) et de personnalités extérieures à celles-ci. Ces personnalités sont des représentants de la vie économique, politique et culturelle ayant marqué leur attachement à l'Université de Namur. Elles participent, à titre gratuit, à l'étude des projets de l'Université, proposent des pistes de partenariat et de mécénat et participent activement à la recherche de dons afin d'atteindre les objectifs du Fonds Namur Université.

Critères éthiques

Les partenariats noués dans le cadre du Fonds Namur Université sont évalués selon **des critères éthiques objectifs** parmi lesquels : le respect des **valeurs fondamentales** de liberté, de pluralité des opinions, de tolérance, de solidarité et d'ouverture au monde **portées par l'Université de Namur** à travers sa Charte, mais également l'importance de la **responsabilité sociétale** et de l'**engagement sociétair**e de chacun afin de trouver des **solutions positives** aux questions d'aujourd'hui et de demain.

Les activités des partenaires ne doivent pas être jugées répréhensibles au regard de la loi belge et européenne.

En ce qui concerne les projets de recherche, les partenariats noués dans le cadre du Fonds Namur Université doivent **garantir l'indépendance et la liberté académique** des chercheurs impliqués.

En cas de doute, le Comité de pilotage du Fonds fera appel à un expert indépendant afin d'évaluer ces partenariats.

Affectation des dons et gestion financière

Le Fonds Namur Université reçoit les dons de personnes privées, d'entreprises et de fondations à destination de l'Université de Namur. Celle-ci est également habilitée à recevoir les legs et les sponsorings d'entreprises selon les conditions fiscales précisées dans la brochure « aspects fiscaux », téléchargeable sur le site www.unamur.be/soutenir.

Les donateurs ont la liberté de choisir s'ils affectent ou non leur don à un projet particulier. Quelle que soit l'option choisie, l'Université de Namur garantit la bonne affectation des dons et legs qu'elle reçoit et s'engage à respecter la volonté de ses donateurs. Ceux-ci sont régulièrement informés de l'avancée des projets de l'Université soit par courrier, soit via les outils de communication du Fonds Namur Université.

La gestion financière des dons reçus par le Fonds Namur Université revient à l'Administrateur général de l'Université, qui est le garant du bon usage de ces ressources.

Communication et utilisation des données à caractère privé

La communication organisée autour des partenariats spécifiques (prix, bourses, chaires, dons majeurs) est organisée et planifiée en étroite collaboration avec les donateurs, selon leurs souhaits.

Les données à caractère privé des donateurs sont traitées de manière confidentielle par la Cellule Fundraising et les Services financiers, en vue de délivrer des attestations fiscales, envoyer des messages de remerciement et informer les donateurs de l'avancement des projets soutenus.

Signataires :



Naji Habra

Recteur



Eric van Zuylen

Président du Comité de campagne



Gabriel Lombet

Administrateur général



Annick Castiaux

Vice-rectrice en charge de la politique de l'enseignement, de l'ancrage dans la société et de la communication externe



Carine Michiels

Vice-rectrice en charge de la politique de la recherche et du positionnement international



Annick Sartenaer

Vice-rectrice en charge de la politique du personnel et de la communication interne



Morgane Belin

Responsable de la Campagne de développement de l'UNamur